

*Déploiement opérationnel de la REP PMCB*

## Ecominéro démarre sur les chapeaux de roue la mise en œuvre opérationnelle de la REP avec le déploiement progressif de 1 000 points de reprise de déchets inertes

Après avoir consolidé sa position de principal éco-organisme de la filière minérale auprès de 1 500 fabricants et distributeurs de produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), soit 80 % des metteurs sur le marché de catégorie 1 enregistrés sur la base nationale SYDEREP<sup>1</sup>, Ecominéro organise le déploiement progressif de 1 000 points de reprise (hors service public de gestion des déchets - SPGD) de déchets inertes sur l'ensemble du territoire national. Ce niveau élevé de contractualisation permet à l'éco-organisme d'assurer une mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

### Le bilan de la première vague de contractualisation avec les opérateurs de déchets

A ce jour, 350 opérateurs de déchets ont contractualisé avec Ecominéro, ce qui représente 1 000 points de reprise des déchets inertes du secteur du bâtiment sur l'ensemble du territoire national, y compris sur les territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte).

C'est tout d'abord un réseau de 300 points d'apport volontaire qui, au 1<sup>er</sup> mai prochain, proposera un service de reprise des déchets inertes. Ils accueilleront à partir de cette date les artisans et entreprises du bâtiment qui souhaitent se défaire de leurs déchets inertes répondant aux standards de tri prévus dans le cadre de la REP. Progressivement, le déploiement de ce réseau doit permettre de lutter contre les dépôts sauvages et, tel que fixé par le cahier des charges des pouvoirs publics, de valoriser davantage les déchets inertes, soit 90% à 2028 contre 76% à ce jour.

Ce 1<sup>er</sup> réseau de points d'apport volontaire sera complété par 300 autres points de reprise dont la préparation opérationnelle est en cours pour une mise en service au 1<sup>er</sup> juin 2023 au plus tard. Cette prochaine étape sera suivie par de nouvelles mises en service au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour atteindre un maillage territorial de 1 000 points de reprise agréés par Ecominéro et à destination des professionnels du secteur du bâtiment qui chaque année génère près de 30 millions de tonnes de déchets inertes.

---

<sup>1</sup> Suivi des registres de déclaration des données des filières REP

Parallèlement, dès lors que le contrat-type unique pour les collectivités territoriales aura été validé (ce dossier est piloté par l'OCA Bâtiment au nom des quatre éco-organismes agréés sur cette filière REP), Ecominéro sera en mesure de contractualiser avec les déchèteries publiques, soit environ 3 000 points de reprise supplémentaires sous contrat.

« Ecominéro agit sur deux leviers : nous poursuivons notre accompagnement auprès des opérateurs de déchets pour permettre une mise en service rapide des points de reprise qui ont contractualisé avec Ecominéro et nous continuons notre campagne de contractualisation afin d'accroître encore le nombre de points de reprise des déchets inertes. Grâce à cette dynamique, le maillage territorial affilié à Ecominéro comptera très rapidement plus de 4 000 points d'apport volontaire pour les particuliers et les professionnels du bâtiment », explique François Demeure-Dit-Latte, Directeur général d'Ecominéro.

## Une cartographie à destination des détenteurs de déchets

Pour accompagner les détenteurs de déchets inertes, particulier ou professionnel, Ecominéro publie une cartographie des sites de reprise des déchets affiliés à l'éco-organisme. Cette [cartographie en ligne](#) actualisée très régulièrement, permettra à chacun de trouver facilement un point de reprise à proximité de son chantier.

## Lancement de l'éco-participation par les metteurs sur le marché

Aussi, à partir de ce 1<sup>er</sup> mai, fabricants et distributeurs appliqueront une éco-participation à leurs clients, professionnels et particuliers, sur les produits et matériaux mis sur le marché à destination du secteur du bâtiment et de sa parcelle. Les éco-participations permettent à l'éco-organisme de financer les points de reprise des déchets et le développement de la filière de réemploi et de recyclage.

### À propos d'Ecominéro :

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco- organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux. [www.ecominero.fr](http://www.ecominero.fr)

Et sur les réseaux sociaux :  
@ecominero

